

A.B. FOSSOYAGE

Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social 115 boulevard de l'Ariane - 06300 NICE

RCS NICE

en cours de formation

NOMINATION DES PREMIERS DIRIGEANTS

Les soussignés, associés personnes physiques, propriétaires de la totalité des actions composant le capital social :

M. Grégory NGEUDEU né le 28/05/1991 à Nice, demeurant 47 avenue Maréchal Lyautey à NICE 06000, célibataire, de nationalité française,

&

M. Denis Sophian MISSOURI né le 23/09/1989 à Nice, demeurant 13 rue des Pâquerettes - à NICE 06000, célibataire, de nationalité française,

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société le 06 février 2023 pour désigner d'un commun accord le premier Président et le premier Directeur général de la société, conformément aux dispositions des articles 13 & 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de Président de la société :

M. Grégory NGEUDEU né le 28/05/1991 à Nice
demeurant 47 avenue Maréchal Lyautey - 06000 à NICE
célibataire, de nationalité française,

pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III – Rémunération du Président

Lors du premier exercice social (de la date d'immatriculation au RCS jusqu'au 31 décembre 2023), le Président ne percevra pas de rémunération, mais il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

IV – Nomination du Directeur général

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

M. Denis Sophian MISSOURI né le 23/09/1989 à Nice

Demeurant 13 rue des Pâquerettes - 06000 à NICE

célibataire, de nationalité française, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

V – Pouvoirs du Directeur général

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

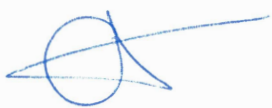
III – Rémunération du Directeur général

Lors du premier exercice social (de la date d'immatriculation au RCS jusqu'au 31 décembre 2023) le Directeur général ne percevra pas de rémunération, mais il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

A Nice, le 06/02/2023

M. Grégory NGEUDEU

lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président



lu et approuvé et
Bon pour acceptation

M. Denis Sophian MISSOURI

lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Directeur général



lu et approuvé
bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur général.